

[Français]

LE TRANSPORT AÉRIEN

ON DEMANDE LA TENUE D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR LE PROJET D'ACQUISITION DE LA NORDAIR PAR AIR CANADA—RECURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Léonel Beaudoin (Richmond): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre en vue de présenter une motion se rapportant à une affaire urgente et importante.

Étant donné que la demande d'acquisition de la Nordair Ltée par Air Canada a suscité une enquête sur les coalitions, et étant donné que M. Robert J. Bertrand, directeur des enquêtes et recherches au ministère de la Consommation et des Corporations, a publié hier un communiqué dans lequel il craignait une trop grande concentration dans l'industrie du transport aérien par cette demande d'acquisition, je propose, appuyé par l'honorable député de Villeneuve (M. Caouette):

Que cette Chambre discute de la possibilité, et enjoigne au gouvernement et à la Commission canadienne des transports de tenir des audiences publiques afin d'éclaircir cette demande d'acquisition par Air Canada.

M. l'Orateur: A l'ordre. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, la présentation d'une telle motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[Traduction]

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

DEMANDE DE MESURE PRESCRIVANT DES TRAITEMENTS PSYCHIATRIQUES POUR LES COUPABLES D'ATTENTAT CONTRE DES ENFANTS—RECURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

Mme Ursula Appolloni (York-Sud): Monsieur l'Orateur, je désire présenter, aux termes de l'article 43 du Règlement, une motion concernant une affaire urgente et de pressante nécessité. A l'heure actuelle, quand une personne a été condamnée pour attentat sexuel contre un enfant et qu'elle commet un délit similaire pendant qu'elle est en libération conditionnelle, les tribunaux n'ont pas le pouvoir de la placer dans un établissement psychiatrique pour le reste de sa période de libération conditionnelle. Beaucoup de ceux qui ont à administrer la justice sont d'avis que les tribunaux devraient avoir ce pouvoir. Je demande donc le consentement unanime de la Chambre afin de proposer la motion suivante, avec l'appui du député de Scarborough-Ouest (M. Martin):

Que le gouvernement présente une mesure législative qui permettra aux tribunaux de placer dans un établissement psychiatrique pour le reste de sa période de libération conditionnelle toute personne condamnée pour attentat sexuel contre un enfant qui commet un délit similaire pendant qu'elle est en libération conditionnelle.

M. l'Orateur: Il faut le consentement unanime de la Chambre pour présenter une telle motion. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Questions orales

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LES FINANCES

LA VALEUR DU DOLLAR CANADIEN—LA DÉCLARATION DU MINISTRE À L'EXTÉRIEUR DE LA CHAMBRE

M. Joe Clark (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances, s'il veut bien regagner son siège. Je voudrais que le ministre me dise pourquoi il a dit une chose ici à la Chambre des communes au sujet de la politique gouvernementale touchant le dollar pour ensuite aller dire le contraire plus tard à l'extérieur de la Chambre.

● (1417)

J'aimerais aussi que le ministre des Finances dise à la Chambre des communes pourquoi, quand il a fait à l'extérieur de la Chambre une déclaration qui contredisait absolument les propos qu'il avait tenus ici, il n'a pas eu la courtoisie envers le Parlement et le peuple canadiens de se présenter à la Chambre des communes et de demander à faire une déclaration à l'appel des motions, ce qui lui aurait été accordé par l'opposition, et ce qui aurait permis au ministre de répondre à des questions sur la très vague et très inquiétante déclaration qu'il a faite hier soir.

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, hier, j'ai expliqué à la Chambre les politiques du gouvernement, qui demeurent inchangées.

Une voix: Vous ne l'avez pas fait.

M. Chrétien: J'ai fait cette annonce après la fermeture du marché. J'aurais cru que le chef de l'opposition comprendrait qu'il existe un marché dans ce domaine et que je devais attendre sa fermeture avant de faire cette déclaration. En ce qui a trait à toute annonce des intentions du gouvernement en matière d'emprunt, ces déclarations ne se font pas à la Chambre des communes. Il y a donc absolument rien d'incorrect à ce que j'ai fait. Bien sûr, le cours du dollar est toujours une question très délicate et j'aurais espéré que l'opposition montrerait un plus grand sens des responsabilités dans cette affaire, au lieu de tracer un sombre tableau de la situation, ce qui tracasse inutilement les gens.

Des voix: Oh, oh!

M. Chrétien: J'ai été étonné hier, monsieur l'Orateur, d'entendre un député de l'opposition déclarer à la Chambre que je protégeais trop le dollar, alors que d'autres soutenaient le contraire. J'ai fait ce qu'il y avait à faire et nous nous en tenons à la politique que j'ai exposée hier.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Monsieur l'Orateur, le ministre a une curieuse vision des choses s'il pense que les marchés canadiens lui permettent ou lui pardonnent de donner de faux renseignements à la Chambre et, bien sûr, une fois de plus, il n'a pas répondu à la question.